



VILLE DE PULLY

Municipalité

29 novembre 2006

C 30/2006

Communication au Conseil communal

(Séance du 6 décembre 2006)

Boulevard de la Forêt

Remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif et réfection de la chaussée

Report du projet et bouclage du compte d'attente

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En date du 10 mai 2006, la Municipalité avait informé votre Conseil de la priorité de réaliser les travaux cités en titre, en collaboration avec Lausanne, dès le début de l'année 2007.

Dans le but de déposer un préavis lors du dernier trimestre 2006, la Municipalité avait également fait part à votre Conseil de sa décision prise de procéder à l'ouverture d'un compte d'attente (Fr. 50'000.-) pour des prestations indispensables à l'établissement de la partie projet de ce futur chantier.

Une de ces principales prestations était de faire confirmer par un laboratoire routier spécialisé l'état jugé critique de la chaussée.

Le résultat des analyses a montré qu'avec un entretien suivi, la limite de fin de vie de cette chaussée pouvait être repoussée à l'horizon 2015, sauf dégradations importantes liées à des événements imprévisibles (hivers rigoureux, nouveaux types de bus TL, etc.)

Le 15 juin 2006, notre Direction des travaux et des services industriels a contacté la Direction des travaux de la Ville de Lausanne pour lui signifier qu'en regard du nombre important de chantiers qualifiés d'urgents déjà à réaliser pour 2007 et de l'état préoccupant des finances communales, elle souhaitait redéfinir le degré de priorité global de ce chantier.

Finalement, un courrier du 4 octobre 2006 de M. Olivier Français, Directeur des travaux de la Ville de Lausanne, informait notre Direction des travaux et des services industriels du report des travaux des réseaux lausannois sur notre territoire pour l'année 2010.

Dès lors, la décision a été prise, après mûre réflexion, de reporter les travaux pour les réseaux pulliérans pour la même période et d'en limiter l'ampleur (travaux pour Pully uniquement entre la limite communale et le carrefour de la Rosiaz).

Le nouveau plan d'investissements 2007-2011 tient compte de ces modifications en réduisant significativement les montants prévus : Fr. 966'000.- en 2010 en lieu et place de Fr. 3'300'000.- en 2007.

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclage du compte d'attente N° 430.5010.60 sur lequel Fr. 14'043.65 ont été dépensés pour l'analyse de la chaussée citée plus haut.

Ce montant sera amorti sur une seule année (compte routes).

LA MUNICIPALITE